

Projet pédagogique de l'accueil extrascolaire de l'Ecole Fondamentale Autonome Les Bons Villers

Entrée en vigueur le 29 août 2022

Introduction

Un service d'accueil extrascolaire est proposé à l'Ecole Fondamentale Autonome Les Bons Villers en période scolaire (avant et après l'école ainsi que le mercredi après-midi) pour les enfants fréquentant l'établissement. Un accueil est également possible lors des journées de conférence pédagogique.

Cette prise en charge des enfants se veut à la fois éducative et ludique. Elle permet aux parents de concilier leurs activités professionnelles, leurs engagements sociaux et leur responsabilités parentales.

Ce projet pédagogique reprend les principaux objectifs que les accueillantes mettent en pratique au quotidien. Il est élaboré par l'Amicale de l'Ecole Fondamentale Autonome Les Bons Villers en concertation avec l'équipe d'accueil.

Cadre légal

Le projet pédagogique est règlementé par :

- le décret du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire ;
- le Code de Qualité de l'Accueil de l'ONE.

Pouvoir organisateur

L'accueil extrascolaire est organisé sous la responsabilité de l'A.S.B.L. Amicale de l'Ecole Fondamentale Autonome Les Bons Villers, représentée par la présidente en fonction, Madame



DORCHAIN Aurélie, en collaboration avec la direction de l'Ecole Fondamentale Autonome Les Bons Villers, représentée par Monsieur Alain LOMMERS.

Siège administratif

A.S.B.L. Amicale de l'Ecole Fondamentale Autonome Les Bons Villers
Rue Zéphirin Flandre 10
6210 Frasnes-lez-Gosselies
N° entreprise 0877.971.546
a.dorchain@amicale.e-bv.be

Personne responsable de l'accueil extrascolaire

Madame BIEVELEZ Muriel - 0470/38.42.07. - murielbievelez@gmail.com

Objectifs et fonctionnement quotidien du milieu d'accueil

L'accueil est accessible à tous les enfants fréquentant l'Ecole Fondamentale Autonome Les Bons Villers. La plupart des enfants accueillis ont entre 2.5 ans et 12 ans. Les parents déposent et viennent rechercher leur enfant à leur meilleure convenance, tout en respectant les horaires de l'accueil. Il n'y a pas d'obligation à participer à chaque accueil extrascolaire.

En période scolaire, les horaires de l'accueil extrascolaire sont les suivants :

- le matin de 07h00 à 8h00 ;
- le lundi, le jeudi et le vendredi après-midi de 15h30 à 18h00 ;
- le mardi après-midi de 14h30 à 18h00 ;
- le mercredi après-midi de 12h30 à 18h00.

L'accueil extrascolaire est également organisé durant les journées pédagogiques.

Les accueillantes encadrent et animent les enfants qui leur sont confiés et sont attentives au bien-être de ceux-ci. Elles veillent à offrir à chaque enfant un encadrement adapté et sécurisé.

Une attention constante est portée aux besoins des enfants et aux attentes des parents.



Les principaux objectifs du lieu d'accueil sont :

- garantir la sécurité physique et psychique des enfants ;
- favoriser leur bien-être global ;
- encourager l'enfant à s'exprimer ;
- renforcer la confiance en soi et l'autonomie de chaque enfant ;
- proposer aux enfants des activités qui développent le sens artistique, imaginatif, inventif ;
- faire participer les enfants à la vie en groupe, en favorisant la solidarité et la coopération ;
- constituer un lien entre la vie scolaire et la vie familiale ;
- développer la complémentarité entre les différents lieux de vie de l'enfant et les différents intervenants (parents, enseignants, accueillantes, etc.).

Au quotidien, notre milieu d'accueil veille notamment à :

- accueillir tous les enfants sans distinction, quelle que soit leur origine sociale ou leur nationalité ;
- assurer l'hygiène des enfants en bas âge ;
- proposer des activités adaptées aux capacités, aux besoins et au rythme de l'enfant ;
- permettre aux enfants de se défouler à l'extérieur ;
- permettre à l'enfant qui le souhaite de se reposer, de s'isoler ou de jouer seul tout en respectant l'autre ;
- encourager l'enfant à s'exprimer spontanément, à identifier et nommer ses émotions ;
- apprendre aux enfants à respecter les règles de la vie en groupe ;
- organiser des activités qui encouragent une entraide entre les enfants et un accompagnement des plus petits par les plus grands ;
- responsabiliser l'enfant en lui confiant des tâches selon son âge et ses compétences (les enfants de primaire sont invités à participer à l'installation du matériel ; pour chaque atelier, un enfant est nommé responsable).

Afin de favoriser la sécurité psychique des enfants, ceux-ci sont toujours encadrés par les mêmes accueillantes, dans les mêmes espaces. Par leur présence bienveillante et attentive, les accueillantes deviennent des personnes ressources pour les enfants.



Infrastructure

L'infrastructure est mise à disposition par l'école.

Pour les enfants de maternelle, l'accueil extrascolaire se fait dans un pavillon pourvu d'une salle, d'une cour, d'un coin pour le change ainsi que de plusieurs toilettes/urinoirs et éviers. Un local est également disponible pour la sieste du mercredi après-midi.

Les enfants de primaire ont également accès à une salle et une cour ainsi qu'à plusieurs toilettes/urinoirs et éviers.

Un espace vert est également disponible pour tous les enfants.

Les espaces sont aménagés de manière à correspondre aux besoins des enfants. Le tableau suivant reprend le matériel principal mis à disposition des enfants selon leur âge et le moment de la journée :

	Enfants de maternelle	Enfants de primaire
Matinée	Tables, chaises et bancs adaptés à la taille des enfants – accès à du matériel de coloriage et à des livres	Tables, sièges et bancs adaptés à l'âge des enfants - accès à des livres et du matériel de coloriage
Après-midi	Cour aménagée avec une maisonnette et des pneus – accès à des jeux éducatifs et sensoriels – salle avec du matériel de coloriage, des livres et la possibilité de jouer librement (poneys, cubes, voitures, figurines, toupies, etc.) – petits lits pour la sieste du mercredi après-midi	Cour aménagée avec un panier de basket et des goals de football - salle avec des jeux de société, des livres, du matériel de dessin



Premier accueil des enfants

Lorsque l'enfant vient pour la première fois, les accueillantes se présentent et montrent les infrastructures. Elles expliquent et remettent les documents administratifs aux parents (fiche d'inscription, ROI, projet pédagogique, modalités financières) et répondent aux éventuelles questions.

Moments de transition

Les enfants sont tous accueillis individuellement, dès leur arrivée, à l'entrée du bâtiment. Des activités calmes sont proposées. Les enfants qui le souhaitent peuvent prendre leur petit-déjeuner. Une fois l'école terminée, les enfants sont amenés à l'accueil extrascolaire par les enseignants. Il y a un temps de retour au calme après la journée de cours.

Organisation des groupes d'enfants

Les enfants sont rassemblés par tranches d'âge (2.5 ans à 6 ans et 6 ans à 12 ans) jusqu'à 17 heures. Entre 17 heures et 18 heures, tous les enfants sont regroupés. Ils sont également tous ensemble le mercredi après-midi. Dans ces moments-là, le fait que les enfants participent à des activités communes permet des échanges enrichissants et favorise une attention des plus grands envers les plus petits. Il s'agit toujours des mêmes accueillantes qui s'occupent des enfants. Leur présence constante permet de rassurer les enfants et de les accueillir dans un cadre stable et sécurisant.

Prise en considération des besoins spécifiques de chaque enfant

Les accueillantes disposent d'une fiche d'inscription pour chaque enfant. Les informations utiles à la prise en charge de l'enfant figurent sur cette fiche qui est remplie et signée par les parents ou les personnes responsables de l'enfant. Les enseignants transmettent également toute information utile aux accueillantes.



Etude

Une étude surveillée est assurée par un enseignant de l'établissement scolaire de 15h30 à 16h30 les lundis, mardis et jeudis. Elle est accessible gratuitement à tous les enfants de primaire inscrits à l'accueil extrascolaire. Tout enfant inscrit à l'étude s'y rendra pendant minimum 30 minutes et maximum 1 heure. L'enseignant vient chercher le groupe pour les devoirs et installe les enfants dans un autre local que celui consacré à l'accueil.

Equipe et encadrement

Les accueillantes sont engagées par le Conseil d'Administration de l'Amicale de l'Ecole Fondamentale Autonome Les Bons Villers. Leur nombre varie en fonction du nombre d'enfants et de leur âge (pour ainsi respecter les normes d'encadrement fixées par l'ONE dans son décret du 3 juillet 2003). Les accueillantes sont engagées dans un processus de formation continue. Des réunions d'équipe sont organisées selon les besoins.

Communication avec les familles

L'accueil est présenté à chaque rentrée scolaire, lors de la réunion des parents. Le projet d'accueil et le règlement d'ordre intérieur sont remis lors de la première inscription et sont disponibles sur le site de l'école, sur Teams ou en format papier (sur demande auprès des accueillantes). Les accueillantes communiquent aux familles leurs observations par rapport au comportement de l'enfant et à son bien-être (sieste, repas, etc.). Elles peuvent également faire le lien et le relais entre les enseignants et les parents. Elles sont toujours disponibles pour répondre aux éventuels questionnements des familles. Les parents peuvent également prendre contact avec l'Amicale par mail à l'adresse a.dorchain@amicale.e-bv.be.

Vie saine

Une collation saine est offerte à chaque enfant vers 16 heures 30, dans le respect de leurs éventuelles allergies. En cas d'allergie particulière, les parents doivent impérativement le signaler sur la feuille d'inscription et fournir une collation adéquate à l'enfant.



Si l'enfant participe à l'accueil extrascolaire du mercredi après-midi, la famille doit lui fournir son repas. Il n'est pas possible de le réchauffer sur place.

Santé, incident et accident

Les accueillantes disposent des fiches d'inscription qui reprennent notamment les informations relatives à la santé de l'enfant (problèmes de santé et allergies, médication, coordonnées du pédiatre et/ou médecin traitant).

Les enfants malades ne peuvent être acceptés dans le milieu d'accueil que dans la mesure où ils sont porteurs d'un certificat médical attestant qu'ils peuvent fréquenter le lieu et que leur état de santé ne met pas en péril celui des autres.

Les accueillantes ne sont pas habilitées à administrer des médicaments aux enfants, sauf si ceux-ci sont accompagnés d'une ordonnance du médecin à l'attention de l'école. Sauf indication contraire notée sur la fiche d'inscription, et uniquement en cas d'urgence, les accueillantes se réservent le droit de s'adresser en cas de besoin au médecin et/ou à la structure de soin de leur choix. En cas d'incident ou d'accident, les accueillantes agissent en fonction de la gravité de la situation. Une trousse de premier secours est disponible sur le site. Selon l'urgence, elles appellent les services de secours, contactent les parents, informent le responsable de l'accueil extrascolaire et la direction de l'école et rédigent une déclaration d'accident pour l'assurance.

Accessibilité, modalités d'inscription et participation financière

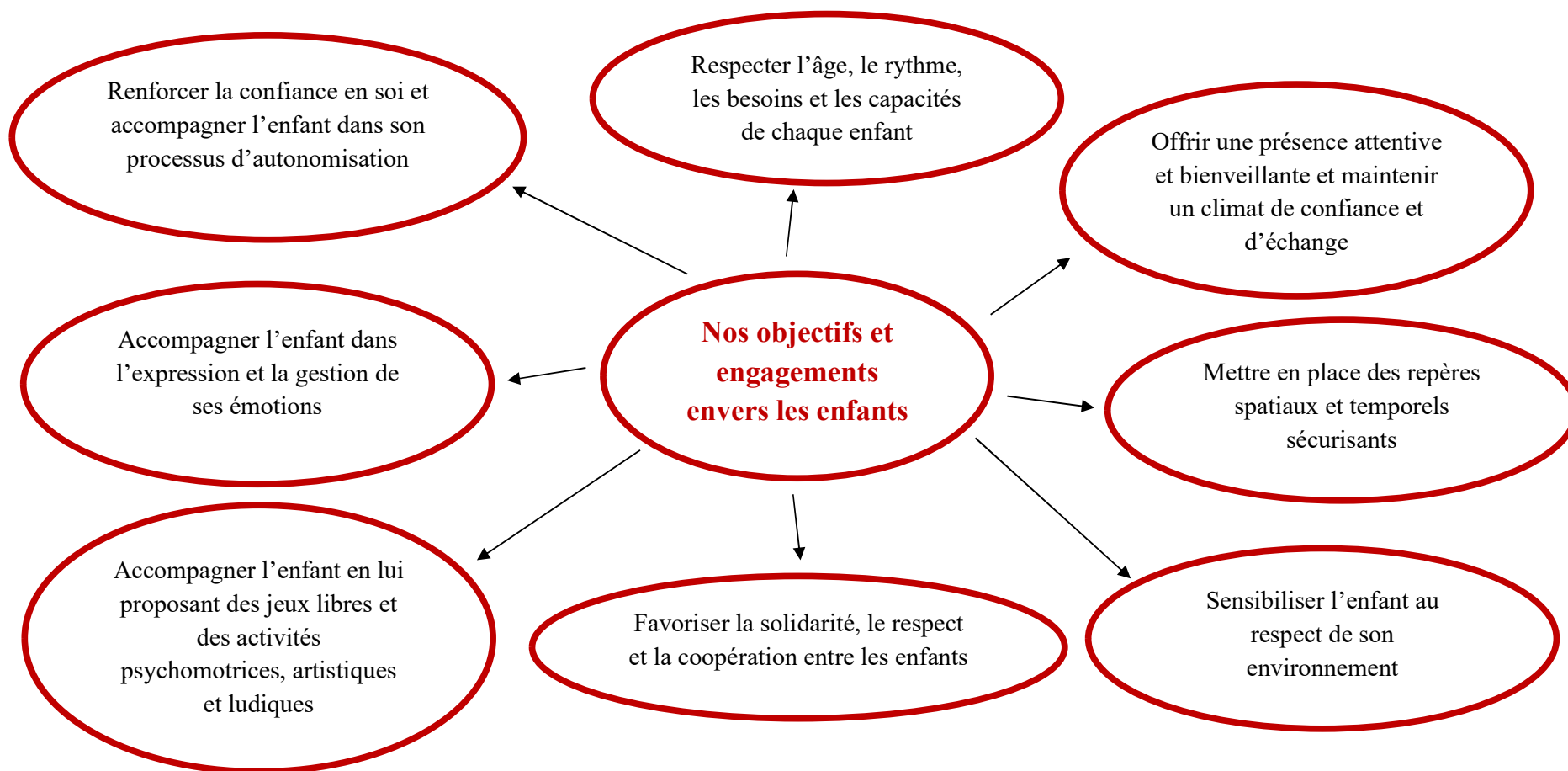
L'accueil est accessible à tous les enfants fréquentant l'Ecole Fondamentale Autonome Les Bons Villers, à condition que la fiche d'inscription soit complétée et signée par les parents et que ceux-ci soient en ordre de paiement. Cette fiche d'inscription comprend des renseignements généraux et des informations sur la santé de l'enfant. Elle est indispensable au bon encadrement de l'enfant. Tout changement propre au contenu de cette fiche doit être immédiatement communiqué aux accueillantes.



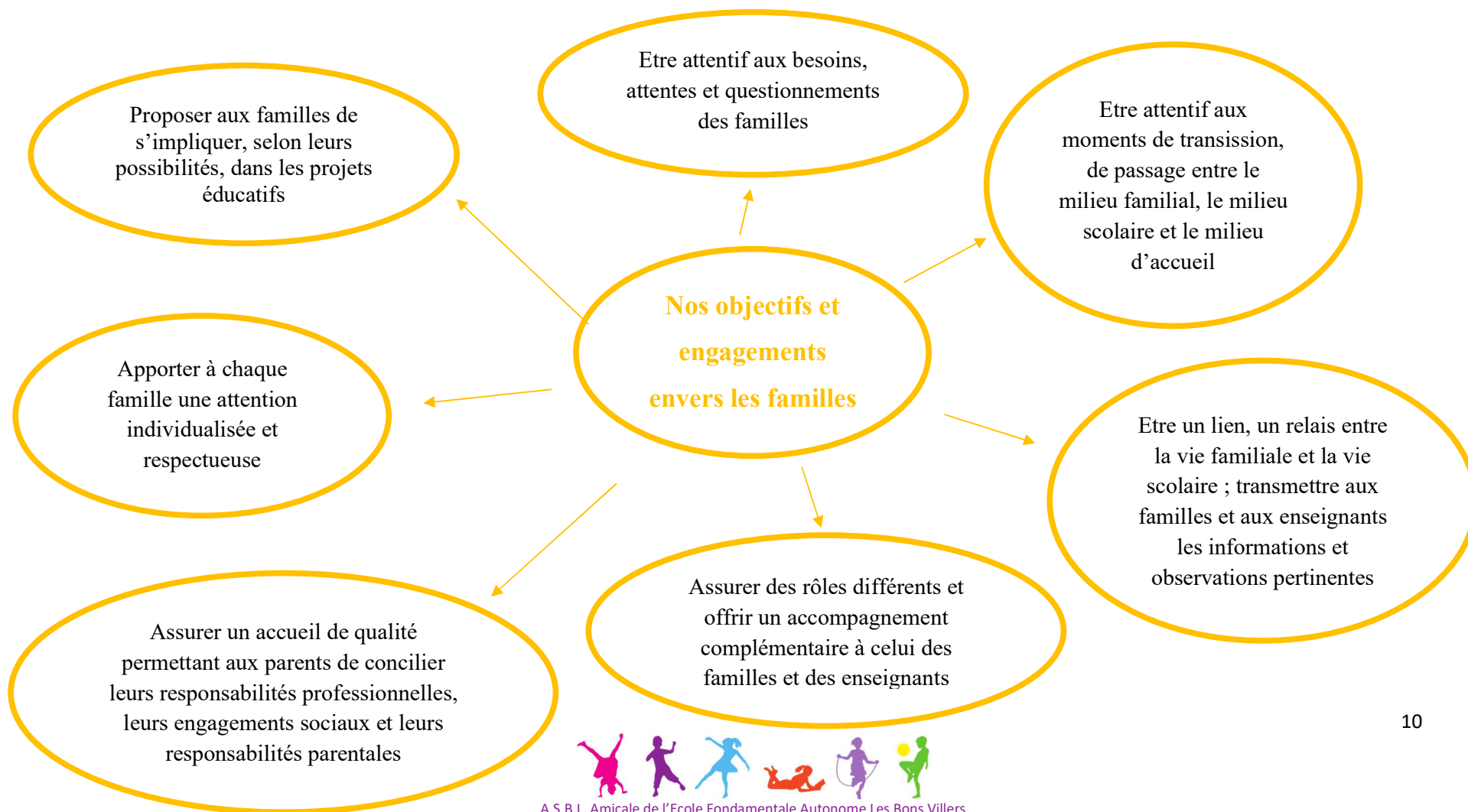
Différentes formules tarifaires sont proposées, ce qui permet de répondre aux besoins des familles (carte prépayée ou forfait). En cas de difficultés financières, les parents sont invités à contacter l'Amicale afin de trouver une solution (par exemple un étalement de paiement ou l'orientation vers le CPAS). Les tarifs sont remis aux parents au moment de l'inscription et restent disponibles sur le site web de l'école, sur Teams ou en format papier sur simple demande auprès des accueillantes.



Garantir la sécurité physique et psychique de l'enfant et contribuer à son développement et à son épanouissement



Créer un lien de confiance et un espace de dialogue avec les familles



Offrir un encadrement et un accompagnement de qualité

